

ULYSSE, OU LE DÉPUTÉ QUÉBÉCOIS À OTTAWA AU DÉBUT DU 20^e SIÈCLE

Paul Bernier

A travers cette étude d'un député québécois au tournant du siècle, l'auteur met en lumière en quoi peut consister la vie politique à Ottawa. Quel est le travail qui attend un élu, dans la capitale comme dans son comté, quelles rémunérations peut-il en espérer et quelle vision en ont ses contemporains. Il semblerait que les moeurs politiques et les conditions de travail des députés, au moins sous certains aspects, n'ont guère changé. En ce qui concerne le député québécois, l'auteur nous donne un portrait assez fidèle d'un Ulysse, petit seigneur local, passant une bonne partie de sa vie loin des siens, entre son comté, celui de quelques collègues et la capitale, en butte à des obstacles sans cesse renouvelés dont il ne se tirera la plupart du temps que grâce à ses qualités de persuasion et d'éloquence.

Quelle était donc en 1900 cette sorte d'homme qui pouvait se permettre de faire de la politique? Jean-Charles Bonenfant a déjà tracé un portrait qui, même s'il s'applique dans son contexte aux hommes de la Législature du Québec, correspond à peu près au député fédéral des environs de 1900: "bourgeois d'une certaine aisance ayant de préférence une formation juridique; se faisant élire à la Chambre basse pour mourir plus tard Conseiller législatif, sénateur ou juge. Il servait d'intermédiaire entre le pouvoir et les électeurs, et on croyait avec un peu plus de raison qu'aujourd'hui qu'il était un législateur".

S'il est difficile de reconnaître beaucoup de représentants de la province de Québec parmi les grands chefs d'entreprise qui siègent au Parlement vers 1900, les petits hommes d'affaires et les petits professionnels sont en revanche fort bien représentés. Pour un Rodolphe Forget, financier, constructeur de chemins de fer, propriétaire d'une solide fortune, vous trouverez dans le Parlement de ces années une bonne dizaine de Charles Gauvreau, notaire à Standon et à Rivière-du-Loup. Région rurale, la province de Québec ne délègue pas au Parlement une majorité d'agriculteurs? Elle se fait représenter par le notaire, l'avocat ou le marchand général de ces agriculteurs.

Par leur provenance et leur profession, les députés forment presque un groupe particulier dans l'ensemble social de l'époque. Ils renforcent leur cohésion en acca-

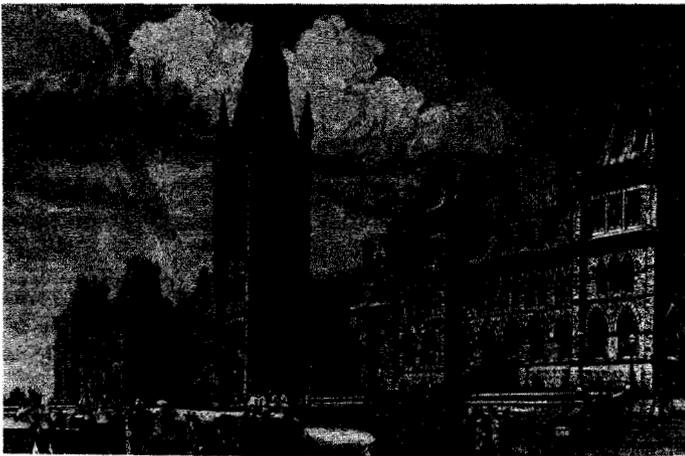
parant en quelque sorte les avenues du pouvoir. Les trois quarts des députés qui se présentent pour la première fois à Ottawa à titre de représentants d'une circonscription ont déjà quelque expérience de la politique prise dans une Législature ou dans un conseil municipal. Il n'est pas rare qu'on trouve un député ayant les deux à la fois. Quant à ceux qui ne peuvent mettre ces titres à leur feuille de route, ils ont encore dans une proportion appréciable été candidats malchanceux à l'un ou l'autre de ces postes. Heureusement qu'il existe les Législatures ou les administrations municipales pour permettre aux représentants de prendre quelque expérience politique! Le Parlement fédéral n'a lui-même pas le temps de former ces hommes; une bonne moitié des députés quittent après leur premier mandat.

Faut-il préciser que la politique se découvre et s'apprend souvent aux études? C'est ce que raconte Charles "Chubby" Power: "In these days, politics was the absorbing interest and the constant topic of conversation among Laval students. For them, politics was the great and broad highway to a forensic, legislative or judicial career." Les hommes politiques le comprenaient bien, qui assistaient aux joutes oratoires du Parlement modèle des étudiants en Droit et faisaient organiser pour ceux-ci des promenades en direction du Parlement fédéral. L'apprentissage de la politique semble aller tout naturellement avec celui du Droit.

LA VIE À OTTAWA

Ottawa telle que décrite par l'historien Donald Creighton est née de la forêt. Petit bourg de marchands de bois sans prédestination particulière, elle était devenue la capitale du Canada sur l'ordre exprès de Victoria, après les errances dans le Canada-Uni. Elle avait fini par se donner des airs de dignité au point qu'un journaliste de l'époque pouvait écrire que, mise en comparaison avec un "musée pittoresque" comme Québec ou une "étuve" comme Toronto, elle passait pour un salon où "l'on prend instinctivement les attitudes discrètes et souriantes qui conviennent".

Le gouvernement avait pris ses quartiers dans un bâtiment d'inspiration gothique, style que les architectes ont pastiché longtemps pour donner un genre aux édifices publics, de la même façon que les Américains bâtirent des Capitoles. Le dôme et la colonnade se sont mariés à l'esprit républicain, la croisée d'ogives et les gargouilles à celui de la monarchie constitutionnelle. La colline n'était pas comme aujourd'hui confrontée côté ville par les tours de verre et de béton qui laissent entrevoir l'influence des affaires dans les choix politiques. En mettant le pied dans la ville, le nouveau député qui s'amenait pour la session de 1900 avait toutes les chances d'apercevoir l'édifice du Parlement tel que décrit par un guide de l'époque: un "style gothique des 12e et 13e siècles avec modifications pour convenir au climat canadien", orgueilleusement isolé sur un plateau de trente acres, surmonté d'une tour de 180 pieds, dominant lui-même la rivière Outaouais de 160 pieds.



Le vieil édifice parlementaire détruit par le feu en 1916. Photo: gracieuseté des Archives publiques du Canada

Installé dans une maison de pension quelque part en ville où il a probablement retrouvé des collègues, le néophyte fera peut-être à pied la distance qui le sépare

du Parlement et, une fois franchies les lourdes portes de chêne, reconnaîtra en premier lieu l'indispensable vestiaire déjà marqué à son nom dans le "lobby" côté nord. S'il arpente l'édifice, il se heurtera à des portes interdites: les bureaux et l'appartement du Président à l'est. Au contraire, il apprendra comme les anciens à apprécier le fumoir et la bibliothèque du côté sud, de même que la stratégique salle de réunion des députés, "Room Sixteen" pour les ministériels, "Room Nine" pour l'opposition. C'est là que se font et se défont les ambitions des députés, qu'ils travaillent leur fortune dans le parti, qu'ils ont accès à l'oreille des grands responsables de leur formation politique. Il faudra bien enfin passer à la Chambre des communes, moins luxueusement tapissée que la salle du Sénat, mais où on constate avec satisfaction que les sièges sont confortables. Sans doute en prévision des séances longues...

Ottawa reste cependant une ville étrangère pour les députés qui arrivent de la province de Québec. Ils n'y trouvent pas leur environnement naturel. Comme le veut la coutume — et la Constitution — les députés de langue française ont tout le loisir de parler leur langue en Chambre. Ils n'ont pas nécessairement celui d'être entendus. Même s'il avait mis ses énergies et toute sa rhétorique pour débiter un discours, le député du Québec risquait de s'entendre dire, comme Ernest Lapointe par le député de Yale-et-Caribou le 3 mars 1909: "Je regrette de n'avoir pu suivre le raisonnement de l'honorable député qui a pris la parole avant moi, en français". En somme, la colline parlementaire est encore, vers 1900, très britannique dans ses coutumes comme dans son environnement culturel. Les journaux le reconnaissent: "L'impression... que produit Ottawa sur un jeune canadien français, lisait-on dans le *Soleil* du 31 janvier 1905, n'est pas du tout l'impression du chez lui. Il se sent plutôt ailleurs". Pour illustrer la difficulté d'adaptation que peut représenter Ottawa aux yeux d'un député francophone de la province de Québec, citons le cas d'Ernest Lapointe qui a prouvé par la suite ses capacités et son envergure politique. Ernest Lapointe, arrivé en 1904 au Parlement, ne prononce son premier discours en anglais dans cette enceinte que le 28 janvier 1916, après douze ans de débats.

A l'époque de Laurier, l'histoire des édifices parlementaires est divisée en deux périodes: "avant" l'incendie et "après" celui-ci. En pleine guerre, le trois février 1916, un foudroyant incendie dévore en quelques heures tout l'édifice principal, avec six personnes piégées à l'intérieur. La stupeur et le climat de guerre autorisent dans les premières heures qui suivent l'événement les rumeurs les plus farfelues: le *Soleil* du 4 février parle d'un acte de sabotage qui aurait été perpétré par un

agent allemand. Le gouvernement doit néanmoins continuer à fonctionner; on s'installera tant bien que mal au Musée Victoria.

Le tableau qu'en ont fait les journaux était assez cocasse malgré les circonstances: "Qu'on se figure un haut et grand hémicycle tout blanc, faisant face à une estrade qui achève de donner l'apparence d'une salle de théâtre à la vaste pièce". Le décorum en souffre. Le Président, privé de la toge et du tricorne disparus dans le désastre, est en tenue de ville; les députés, sans table ni pupitre, doivent applaudir dans leurs mains "comme le commun des mortels".



1re session de la 13e Législature, 1918, au Musée Victoria à Ottawa. Photo: gracieuseté des Archives publiques du Canada.

C'est en 1920 seulement qu'on inaugurerait la construction de remplacement qui est toujours en usage aujourd'hui. Cet édifice a été bâti sur les ruines de l'ancien et dans un style semblable, quoique plus sobre. Le romantisme n'est déjà plus de mode. Prosaïquement nommé "Edifice du centre" en opposition aux tours de l'Est et de l'Ouest, le nouveau Parlement offre en 1920 asile à deux députés par bureau.

Le problème de l'espace n'est pas négligeable dans ce Parlement en pleine évolution où le nombre des représentants du peuple passe de 213 en 1896 à 245 en 1925. Les lois de redistribution qui suivent le recensement général, les lois de répartition (4 en trente ans) qui, comme les premières, tendent à maintenir la carte électorale conforme à la progression démographique, ont fait croître la population parlementaire plus vite qu'à aucun autre moment de son histoire.

Comme en réplique, les travaux parlementaires ont suivi une croissance malthusienne. Pour des sessions régulières de moins de trente jours en 1867, on atteignait sept mois en 1905; cette année-là, le Parlement aura été en session du 11 janvier au 20 juillet. En 1919, année de la

mort de Laurier, on a siégé du 20 février au 7 juillet puis du premier septembre au 10 novembre. Cela donne encore sept mois, répartis cette fois sur deux périodes. Le Point maximum semblait atteint. Il avait en tout cas fixé une situation nouvelle: le métier de député devenait une affaire à temps plein.

Une fois confortablement installé dans son siège, le député doit affronter la routine parlementaire. Cela commence par les comités permanents, qui partagent en tranches déterminées le gâteau législatif: "bills" privés, chemins de fer, canaux et télégraphes, comptes publics, agriculture et colonisation, etc. Il y en avait neuf à la session de 1900, il s'en trouve treize en 1919. L'activité législative s'élargit graduellement.

Chaque année, dans les toutes premières heures de la session, avant même que soit terminé le débat sur le Discours du Trône, on reprend la litanie des députés des deux côtés de la Chambre en indiquant qui participe à tel ou tel comité. C'est le travail législatif en miettes, le quorum assuré partout. Le choix tient-il plus de la routine que des goûts personnels? Il suffit en tout cas de suivre la carrière d'un député pour découvrir que le changement n'est pas la règle: le nom d'Ernest Lapointe revient invariablement entre 1904 et 1919 aux comités des privilèges et élections et à celui des chemins de fer, canaux et télégraphes. Les variantes sont exceptionnelles.

Pour des gens dont on mesure le poids au vote, puisqu'ainsi fonctionne la Chambre, il faut maintenir sinon la motivation, du moins la disponibilité assurée. Le parti ne doit pas être en mauvaise posture après chaque motion. La tâche de retenir les hommes en Chambre revient habituellement aux "whips", mais les députés dont l'influence grandit gagnent l'estime du chef à participer au ralliement: "Je me suis efforcé de convaincre nos amis de la nécessité qu'il y a pour tous, dans les circonstances, d'être présents à Ottawa pendant toute la session, même les vendredis" écrivait Ernest Lapointe à Laurier le 9 mars 1918, en prévision d'une dure session du parti libéral contre le gouvernement d'Union.

Cela n'est après tout qu'une des applications de la discipline de parti, laquelle prend plus d'importance lors des manoeuvres en Chambre. Le député qui veut intervenir le peut bien. Il pourra faire un discours remarqué s'il parle pour seconder l'adresse en réponse au Discours du Trône, rôle que le premier ministre réserve habituellement à un débutant de son parti, afin de le lancer sur le bon pied. Des circonstances spéciales modifient quelquefois *in extremis* les plans tirés à l'avance. Ainsi, en 1910, un accident électoral empêche d'entrer au Parlement le secondaire qu'avait prévu sir Wilfrid Lau-

rier. Il doit aussitôt se rabattre sur un homme de confiance, tenu en réserve: "Comme il est entendu entre nous, puisque Perreault (candidat malchanceux dans Drummond et Arthabaska à l'élection partielle de novembre 1910) ne peut seconder l'adresse, c'est à toi que revient cette tâche. Voici les différents sujets du Discours du Trône: la mort du Roi, la continuation de la réciprocité, la décision du Tribunal de La Haye dans l'affaire des pêcheries, négociation pour la réciprocité, mention de la marine. C'est là à peu près tout. Tu pourras parler environ vingt minutes". Ainsi s'adressait Laurier à Ernest Lapointe le 4 novembre 1910.

La commande est brève. Le chef ne doute pas, il ne peut pas douter de l'exécution, dans la forme comme dans le fond. Car les discours, commandés ou non, doivent garder la plus stricte conviction partisane et suivre l'argumentation officielle. A tel point que dans les débats les plus importants comme dans les plus routiniers, les discours neufs sont les premiers prononcés. Les autres, quel que soit le talent ou l'originalité de l'auteur, ne font guère avancer la discussion. La presse parle facilement de "redites" à propos des longs débats.

Les batailles les plus spectaculaires, les débats d'obstruction, viennent à intervalles réguliers bouleverser la tranquille atmosphère de la Chambre. Ces débats se déroulent toujours selon le même scénario, peu importe le sujet discuté et le parti au pouvoir: le gouvernement dépose un projet de loi contesté; l'opposition le combat par toutes les motions jusqu'à ce qu'il ne reste comme arme que l'obstruction; après quelques semaines de séances de jour comme de nuit, le gouvernement présente un règlement de clôture tandis que l'Opposition proclame qu'on veut la baillonner; vote sur les amendements, puis sur la motion principale; rideau.

Le débat d'obstruction le plus important durant la période qui nous occupe a porté sur le projet de contribution canadienne de \$35 millions au budget de la marine britannique. Le 5 décembre 1912, au retour d'un voyage en Angleterre alors que Londres est en psychose de la puissance navale allemande, le premier ministre conservateur, sir Robert Borden, dépose un projet de contribution canadienne à l'Amirauté britannique. Les libéraux de sir Wilfrid Laurier, qui défendaient jusqu'en 1911 un projet de marine "canadienne", envisagent une lutte sans merci contre le projet conservateur. Selon eux, celui-ci va à l'encontre des promesses électorales du parti conservateur en plus d'hypothéquer à jamais les finances du pays.

Amendements exigeant une consultation populaire, rappel des promesses du gouvernement à l'élection de 1911, tout est utilisé par l'opposition

libérale à partir du 18 février 1913, dans le débat en deuxième lecture. Le 27, le vote est réclamé par le gouvernement. Il ne reste plus aux libéraux à faire que ce qu'ils appellent leur "devoir" national. "Ils ne peuvent désormais reculer devant le conflit parlementaire sans rémission", proclame le *Soleil* du 4 mars. L'obstruction reste d'ailleurs le seul moyen pour les libéraux de faire revenir le gouvernement devant la population avec son projet.

L'Opposition prend les choses au sérieux. Les "whips" circulent entre les fauteuils des députés avec des listes où ils établissent les équipes qui devront poursuivre le débat à tour de rôle. La Chambre est en guerre. "Les discours y remplacent les balles et les obus, et on s'y endort au lieu de s'entretenir. Les discours succèdent aux discours avec une monotonie parfaite et une régularité assommante", rapporte le *Devoir* du 5 mars.

L'originalité des situations provient des à-côtés du combat. Tandis que les discours se répètent, le folklore parlementaire s'enrichit. Les députés regroupés en commandos pour tenir le plus longtemps possible ressentent toute leur solitude: quand un collègue se présente en Chambre pour relever quelqu'un "de quart", il est applaudi. Plusieurs n'arrivent pas les mains vides, signe distinctif de leur volonté de ne pas céder un pouce de terrain: un certain député, qui prévoit ne pas prononcer de discours, apporte son bonnet de nuit et son oreiller; un autre garde dans un panier à provision une orange, une banane et, coquet, un faux-col de rechange. Quand les arguments oraux manquent de conviction, fruits et coussins sont lancés d'un côté à l'autre de la Chambre: il faut garder le moral en éveil.

Après deux semaines interminables où la Chambre ajourne seulement le samedi à minuit comme le veut le règlement permanent, la motion de clôture est amenée le 8 avril 1913 et adoptée le 16. L'Opposition n'aura pas réussi à faire tomber le gouvernement de fatigue ni à le faire reculer. Comme tous les débats de ce genre, celui-ci n'aura guère fait avancer la situation du pays. Il aura surtout donné la preuve que l'Opposition ne démordait pas de son point même si la loi du nombre en Chambre ne laissait pas prévoir d'autre issue. L'opération paraît destinée tout simplement à la galerie. Jointe aux autres activités parlementaires, elle contribue pourtant à faire du parlementarisme un métier particulier, qui exige de plus en plus de temps.

Extension des activités, spécialisation relative des tâches, voilà des caractéristiques qui font entrer de plein pied dans le vingtième siècle le métier de député. Il s'y ajoute une troisième, qui est l'indexation appropriée des compensations financières. Au début du

parlementarisme, les douceurs de l'indemnité parlementaire étaient chose inconnue. Les députés ont donné leurs services presque gratuitement jusqu'en 1841. Pas étonnant qu'à l'époque des premiers parlements, les candidats aient été si difficiles à dénicher. Or, de 1900 à 1920, le montant des indemnités a plus que doublé. Aussi nous n'avons vu nulle part qu'on ait eu quelque difficulté à recruter des candidatures à cette époque; au contraire, des clans se disputent âprement l'investiture dans chaque comté.

Le député n'est pourtant pas le plus gâté des pensionnés de l'Etat. Il reçoit, en plus de son indemnité, des remboursements pour ses frais de transport vers la capitale et, par la loi de transport gratuit des chemins de fer (1903), peut circuler sans frais sur les voies ferrées du pays. Selon les données officielles, le premier ministre du Canada reçoit pour l'année 1905 un traitement de 8,000 dollars; un ministre en reçoit 7,000. Les Présidents des deux Chambres en touchent 4,000; les membres, sénateurs et députés étant égaux là-dessus (1,500 dollars). Le salaire du juge en chef de la Cour suprême est de 8,000 dollars, celui des juges 7,000. A la Commission des chemins de fer, le commissaire en chef reçoit 10,000 dollars, ses collègues 8,000. Un sous-ministre gagne de 3 à 4 mille dollars, et les fonctionnaires du Parlement que sont le gentilhomme et le sergent d'armes touchent chacun 1,000 dollars.

Avec son indemnité de 1,500 dollars, le député est en chiffres absolus au bas de l'échelle. A la différence du sergent d'armes, cependant, il ne compte pas sur ce seul revenu, et est toujours considéré comme quelqu'un qui a des "affaires personnelles": un bureau d'avocat, une étude de notaire, une entreprise. Il n'est cependant guère possible de vérifier comment le député pouvait réellement faire prospérer ses affaires s'il passait plus de la moitié de l'année loin de celles-ci.

GRANDES MANOEUVRES LOCALES

Si un apprentissage assez lent de la langue anglaise n'a pas empêché un Ernest Lapointe de prendre place parmi les hommes de confiance de Laurier, c'est sans doute que, pour importante qu'elle soit, la vie parlementaire n'est pas la seule face du travail d'un député. Pour sa réélection comme pour le succès de son parti, le député, quantité infinitésimale dans un Parlement, devient un rouage capital à l'échelle de son comté. Là, c'est lui qui mène le jeu.

Le respect, l'admiration, les honneurs, c'est chez lui que le député les reçoit plutôt qu'au Parlement. Autant il est écarté des décisions qui se prennent dans la capitale, autant c'est lui qui incarne le pouvoir dans son comté, au

milieu de ses électeurs. Il doit assumer ce pouvoir des façons les plus diverses et défendre l'avenir du parti en même temps que le sien, deux versants d'un même succès.

Le député, c'est l'homme qui doit assurer la difficile intégration d'une vie privée et d'une vie professionnelle avec son rôle dans la vie publique locale et ses activités dans la politique et le parti. Un progrès de sa situation dans l'un ou l'autre domaine lui donne des points sur toute la ligne; en revanche, le moindre recul met en cause tout le fragile édifice.

L'équilibre le plus difficile à trouver, celui qu'il faut pourtant régler en premier, c'est le partage des efforts entre la vie politique et les "affaires personnelles", c'est-à-dire le bureau d'avocat ou de notaire.

Le rôle du député est encore plus pressant quand le parti est dans l'opposition, comme c'est le cas des libéraux après 1911. Une publication du parti, *Le mois libéral canadien* exhorte ainsi les députés dans son édition de janvier 1914: "Il ne faut pas se contenter d'un appel écrit, il faut voir chaque électeur en personne, lui donner au bon moment le conseil qui pourra l'encourager à déposer son vote en faveur des libéraux... Pour cela le parti libéral doit compter, en dernière analyse, sur l'ardeur et le zèle de ses partisans qui, dans chaque district, croient fermement en la cause qu'ils représentent et sont prêts à lui donner un appui loyal et actif".

Associations de comté ou club partisan local, les cellules du parti, regroupées sous le haut patronage des ministres ou des sénateurs, sont là pour encadrer les ferveurs locales. Tout cela est sous la responsabilité du député.

Durant les visites de grands personnages, ministre ou chef du parti, le député est hôte et cicérone. Le ministre des Chemins de fer visite-t-il les installations de l'Intercolonial à Rivière-du-Loup, en mars 1904, le député de Témiscouata est à ses côtés. Après tout, l'agrandissement des hangars ou les rénovations de la gare sont dus dans une certaine mesure aux efforts d'un député tenace. Celui-ci pourra dans une prochaine campagne électorale rappeler aux foules que leur bien-être est assuré par un vote favorable à son endroit et à celui du parti.

Même à Ottawa, le contact n'est pas perdu avec le comté. Des groupes d'excursionnistes de son comté, des pétitionnaires viennent visiter la capitale ou défendre un projet. Le représentant fait voir le Parlement, arrange un rendez-vous avec le ministre concerné. Il est toujours un intermédiaire.

Le comté est un microcosme, un petit pays qui s'essaye à reproduire ce qui se fait dans le vaste monde, à singer les grandes villes, et où les habitants jouent du coude pour les responsabilités avec autant d'ardeur que s'il s'agissait toujours de présidences de républiques. Le député est un homme qui aura compris que dans ce contexte il faut être partout à la fois, avoir son nom sur tous les prospectus, collectionner les postes honoraires, être mentionné régulièrement dans les carnets mondains, ou les "chroniques locales" publiées par les journaux régionaux.

On peut prendre encore une fois à titre d'exemple le cas du député de Kamouraska entre 1904 et 1906. Ses activités civiles vont de la Chambre de Commerce au patronage du régiment de milice de Rivière-du-Loup, son lieu de résidence, à l'encouragement des sociétés agricoles; il doit encore être présent aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire d'un curé de paroisse, assister à la bénédiction des cloches d'une église ou d'un nouveau pont. Dans ce dernier cas, il ne faudra pas manquer de signaler à l'assistance que ce pont a été érigé grâce aux fonds débloqués par le ministre des Travaux publics — si bien sûr, le parti est au pouvoir. Il n'est pas possible de ne pas penser, de ne pas agir en fonction du Parlement, du gouvernement, de ce rôle politique dans lequel il est entré le jour où tel homme a posé sa candidature à un siège au Parlement.

Une bonne part de la discussion électorale s'appuie en effet sur les réalisations tangibles des travaux publics. Le 3 août 1908, en préparation de l'élection générale imminente, Rodolphe Lemieux faisait parvenir, à titre de ministre et de responsable du district de Québec, une lettre circulaire aux députés: "Auriez-vous l'obligeance de m'adresser par le plus prochain courrier un état détaillé des travaux publics qui ont été obtenus pour votre comté depuis l'avènement du parti libéral en 1896"?

Il faut savoir comment intégrer ces travaux dans la stratégie électorale, le terrain se gagne pouce par pouce. En demandant une extension du quai par ailleurs fort utile pour l'économie de La Pocatière, dans Kamouraska, le député Ernest Lapointe faisait astucieusement remarquer à son premier ministre, Laurier, dans une lettre du 21 mars 1907: "... du point du vue politique elle sera d'une très grande utilité. Nous avons réussi à diviser ce vieux château-fort conservateur; un maire libéral y a été élu cet hiver et je travaille à obtenir une majorité aux prochaines élections".

Un vote pour ou contre les auteurs de ces réalisations représentait, à peu près tous les quatre ans, l'appréciation que pouvaient donner les électeurs à propos de

leurs députés. Cela ne laisse guère de place pour les nuances et les impressions détaillées.

CONCLUSION

Les députés de la province de Québec semblent malgré tout avoir réussi assez bien leur intégration au Parlement fédéral de l'époque. Le témoignage d'un de leurs collègues de langue anglaise est là-dessus particulièrement intéressant. Sir George Ross, qui arrive au Parlement en 1899 en qualité de représentant d'un comté ontarien et est manifestement bardé d'opinions toutes faites écarquille les yeux: "... to my great surprise, I found that as a member of the Parliament, the French Canadian was a gentleman of courteous demeanour, respectful in conversation, attentive to his duties, and in no sense different in dress or in manner from his saxon fellow members". Peut-être le député du Québec se tient-il aussi bien parce que le décor de la Chambre l'intimide? Pourtant, hors de l'enceinte où il est censé reprendre son naturel, sir George Ross observe que "he was fond of the smoking room, he knew his way to the restaurant and was reasonably familiar with its contents; he cultivated the barber and the tailor, generally wore his hair black and cut short, never carried a cane, never swaggered, and never profaned in the English language". Aux yeux d'un collègue, de celui qui pratiquait le même métier que lui, le député de la province de Québec passait au demeurant pour un gentleman accompli.

A bien des égards, ce sont les hommes eux-mêmes qui assurent une sorte de permanence et de stabilité à ces institutions. Les députés formeraient-ils un groupe social ou une extraction d'un groupe social dont la tendance serait de se perpétuer avec ses privilèges? Pourtant ce groupe est loin d'être parfaitement homogène, d'autant plus qu'il est censé former au Parlement une mosaïque aussi variée que la population qu'il représente.

Le parlement attire de préférence ceux qui ont la main sur quelque levier de commande, des antécédents familiaux dans la carrière. Cela n'empêche pas les nouveaux venus car il faut renouveler le personnel. Mais ces derniers s'empresseront de créer à leur tour une dynastie. A cet égard, les députés de la province de Québec au Parlement fédéral forment une sorte d'oligarchie; ces petits seigneurs locaux ont quitté, comme Ulysse, leur Ithaque natale pour se jeter dans une guerre de Troie dont ils ne voient pas facilement la fin. Ils y défendent des intérêts et des valeurs bien à eux, quitte à sacrifier momentanément des avantages immédiats. A long terme, leur intervention dans le processus législatif leur aura permis de contribuer à façonner à leur image la société dans laquelle ils ont vécu.